

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet de compléter la loi du 19 juillet 1845 sur la vente des substances vénéneuses, modifiée par la loi du 12 juillet 1916, concernant l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses. (N° 474, année 1920.)

(Nommée le 18 novembre 1920.)

MM.

1^{er} BUREAU : DARAIGNEZ.

2^e — LIMOUZAIN-LAPLANCHE.

3^e — BEAUMONT.

4^e — SABATERIE.

5^e — PESCHAUD.

Président 6^e — CATALOGNE.

rapporteur 7^e — Guillaume POULLE. *Secrétaire*

8^e — GROSJEAN.

9^e — FONTANILLE.



M. Catalogue président,
M. Brull secrétaire,
Réunion du 9^e 1920

Projet de loi sur les substances
venéneuses
M. Catalogue
à la réunion rapporteur

le président le secrétaire
M. Brull J. Brull

Séance du 30 9^e 1920
M. Catalogue rapporteur à Paris
lecture du rapport qui a été approuvé

le président le secrétaire
M. Brull A. J. Brull

SÉNAT

LA COMMISSION relative à l'importation, le commerce, la détention
et l'usage des substances vénéneuses

a nommé

Président : M. Catalogne

Secrétaire : M. Guillaume Doule

Rapporteur : M. Catalogne